

**Éléments de problématique
de la main-d'oeuvre en emploi
Foresterie et exploitation
forestière**

Mise à jour 2004-2005

Nous avons le plaisir de vous présenter les divers éléments de la problématique de développement de la main-d’œuvre et de l’emploi en Mauricie.

Ce document a été réalisé grâce à différentes sources, dont les données relatives au contexte socioéconomique de la région Mauricie. Ces dernières proviennent notamment de diverses recherches documentaires.

L’approche sectorielle fut préconisée pour acquérir la connaissance des problématiques de développement de la main-d’œuvre et de l’emploi.

À cet égard, le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), dont l’une des responsabilités est de définir la problématique du marché du travail en fonction des orientations générales de la politique du marché du travail, ont retenu 15 secteurs d’activité économique jugés stratégiques au chapitre de l’emploi en région.

Les secteurs retenus par les membres du CRPMT sont :

Foresterie et exploitation forestière	Économie sociale et action communautaire	Services automobiles
Agriculture, aliments, boissons et tabac	Fabrication de produits en bois	Services conseils en ingénierie
Commerce de détail	Industrie électrique et électronique	Tourisme
Culture	Meuble et articles d’ameublement	Transport routier
Deuxième transformation métallique	Pâtes et papiers	Vêtement

Les lecteurs et lectrices trouveront, dans ce document, la mise à jour 2004-2005 des éléments de la problématique du marché du travail et de l’emploi de chacun des secteurs d’activité retenus, lesquels feront l’objet d’interventions auprès des employeurs de la région Mauricie au cours de la période 2002-2005.

Ginette Lanthier

Ginette Lanthier
Directrice régionale

Michel Angers

Michel Angers
Président du Conseil régional
des partenaires du marché du travail

FORESTERIE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE	COMMENTAIRES									
Portrait statistique du secteur L'industrie forestière se subdivise en trois sous-secteurs, soit l'exploitation forestière, l'industrie du bois (scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux) et celui des pâtes et papiers. L'exploitation forestière constitue le sous-secteur qui fournit les deux autres en matières premières. L'exploitation forestière se subdivise à son tour en deux activités bien distinctes. L'une d'elles est celle de l'aménagement forestier (services forestiers) qui englobe le reboisement, le débroussaillage et la préparation du terrain en vue de la récolte. Ces travaux sont qualifiés de non commerciaux. L'autre activité, dite commerciale, est celle de la récolte de bois (activités d'exploitation) qui comprend l'abattage, la première transformation du bois sur le terrain même et le transport des billes. En forêt publique, c'est le gouvernement qui contrôle la récolte du bois. Il accorde aux entreprises forestières des allocations de bois à long terme pour l'approvisionnement de leurs usines. Ces allocations respectent la capacité des forêts; les calculs nécessaires sont refaits régulièrement pour s'en assurer. Sur chaque parcelle du territoire, tout est calculé, planifié et révisé, afin de s'assurer que jamais ne sera mis en péril le renouvellement de la forêt. En échange, le gouvernement oblige les entreprises à aménager la forêt de manière à maintenir, voire même à augmenter son potentiel. Ces droits et ces obligations du gouvernement et des entreprises sont consignés dans les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) qui lient les deux parties. En Mauricie, les industries de l'exploitation forestière et des services forestiers comptent 147 entreprises qui emploient un total de 955 travailleurs. La grande majorité des entreprises (110), soit 71%, sont des entreprises de petites tailles ne comptant que de un à quatre employés. Cependant, deux grandes entreprises comptent un effectif variant entre 200 à près de 500 travailleurs. <table><tr><td></td><td>Employeurs</td><td>Employés</td></tr><tr><td>Industries de l'exploitation forestière</td><td>116</td><td>705</td></tr><tr><td>Industries des services forestiers</td><td>31</td><td>250</td></tr></table>		Employeurs	Employés	Industries de l'exploitation forestière	116	705	Industries des services forestiers	31	250	
	Employeurs	Employés								
Industries de l'exploitation forestière	116	705								
Industries des services forestiers	31	250								

FORESTERIE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE	COMMENTAIRES
La Mauricie compte une vingtaine d'industriels forestiers signataires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur les terres du domaine de l'État. Ce secteur d'activité est caractérisé par la présence significative de travailleurs autonomes. La durée moyenne d'une saison d'opération est de 26 semaines. Il faut noter que, dans le secteur de l'exploitation forestière, le chômage reste toujours plus élevé que dans l'ensemble de l'économie. Perspectives sectorielles Le Ministère des Ressources naturelles prévoit intensifier de façon importante les quantités de travaux sylvicoles à réaliser. Un investissement de plus de 50 millions de dollars supplémentaires est attendu au cours des prochaines années. Cette intensification créera une demande de main-d'œuvre additionnelle. Le développement de la main d'œuvre forestière est depuis plus d'un an une priorité du Ministère de Ressources naturelles. Cette priorité étant dictée par la rencontre des objectifs qui ont été fixés en termes d'aménagement du territoire forestier. Éléments de problématique de la main-d'oeuvre Depuis plusieurs années, tant les employeurs que les travailleurs forestiers ont exprimé des besoins de formation afin de posséder les qualifications professionnelles requises pour exercer leur métier. Nombre d'entre eux ont appris à exercer leur métier « sur le tas ». Un programme de compagnonnage avait vu le jour en l'an 2000. Le projet s'est poursuivi en 2001 sous une forme modifiée. En effet, le projet de compagnonnage a fait place à un programme permanent d'Emploi-Québec portant le nom de « Régime de qualification ». Le besoin de formation demeurera présent au cours des prochaines années. Un autre besoin clairement exprimé par le milieu forestier est de valoriser davantage les métiers de la forêt autant dans le milieu que dans la population en général. Le processus de reconnaissance s'est mis en branle au cours de l'année 2000 et poursuit depuis son cours.	

FORESTERIE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE

COMMENTAIRES

Une réalité du secteur de l'aménagement forestier est le roulement élevé de main-d'œuvre. Le mode de rémunération, les conditions difficiles dans lesquelles est exercé le travail en forêt notamment sur le plan physique (équipement lourd, variation du climat, déplacements difficiles tant sur les chemins forestiers que sur les parterres de coupe) en sont les principales causes.

L'industrie souffre aussi d'un vieillissement de sa main-d'oeuvre. Ce phénomène n'est pas le résultat d'un ralentissement des activités, ni d'un arrêt de l'embauche. Le problème en est un de relève : l'industrie arrive difficilement à attirer les jeunes et surtout à les garder en emploi.

Perspectives professionnelles 2002-2006 – région Mauricie

CNP	Titre	Nombre d'emplois en Mauricie 2001	Salaire horaire moyen au Québec en 2001	Perspectives professionnelles 2002 à 2006 en Mauricie	Part des femmes
2122	Ingénieurs, ingénieures forestiers	50	29,50 \$	Acceptables	26,7 %
2223	Technologues forestiers	150	21,10 \$	Acceptables	18,5 %
8211	Surveillants, surveillantes d'exploitation forestière	200	16,60 \$	Restreintes	0 %
8241	Conducteurs, conductrices de machines d'abattage	100	16,00 \$	Très restreintes	10 %
8254	Propriétaires-exploitants, propriétaires-exploitantes de pépinière et de serres	Moins de 50	NP	NP	54,4 %
8421	Conducteurs, conductrices de scie à chaînes et d'engins de débardage	Moins de 50	16,10 \$	NP	0 %
8422	Ouvriers, ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière	Moins de 50	NP	NP	35,3 %
8432	Ouvriers, ouvrières de pépinières et de serres	150	NP	Très restreintes	48,4 %
8616	Mancœuvres de l'exploitation forestières	200	NP	Très restreintes	29,4 %